

# ENQUETE PUBLIQUE

**23 mai au 22 juin 2023**

## PV de SYNTHESE

## MEMO REPONSE du MO



*Ouverture d'une Enquête Publique préalable à une demande de Renouvellement d'Autorisation Environnementale formulée par la société TEC'CHIM, en vue d'augmenter sa capacité de production et d'étendre la surface de bâtiments de son site situé sur le territoire de la commune de SORBIERS 42 290 (Loire)- rue Jean Berthon.*

***Autorisation Sollicitée au titre de la législation sur les ICPE***

Pétitionnaire

Société TEC'CHIM

Arrêté Préfectoral

N°148-DDPP-23 du 27 Avril 2023

Commissaire enquêteur Mr Gérald MARINOT

Réf : Code l'Environnement article R 123-18 modifié par décret n° 2017-626 du 25/04/17

- Arrêté d'ouverture d'enquête N° 148-DDPP-23 du 27 Avril 2023 de Mr le Préfet prescrivant l'enquête publique

-Décision N°E23000045/69 de Mr le Président du Tribunal administratif désignant le Commissaire enquêteur.

---

## CADRE REGLEMENTAIRE

Comme le précise l'article ci-dessous du code de L'Environnement

Article R123-18

- Modifié par Décret n°2017-626 du 25 avril 2017 - art. 4

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête et clos par lui. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête et clos par lui.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

---

J'ai le 29 juin 2023 remis à Monsieur GARCIA PDG de la société TEC'CHIM, le PROCES VERBAL de SYNTHESE de l'enquête publique concernant la demande de Renouvellement d'Autorisation Environnementale formulée par sa société en vue d'augmenter sa capacité de production et d'étendre la surface de bâtiments de son site actuel situé sur le territoire de la commune de SORBIERS 42 290 rue Jean Berthon, afin qu'il en prenne connaissance et le remercie de répondre aux observations formulées par le public et le Commissaire Enquêteur.

En respect de l'article R 123-18 précité, les réponses de Monsieur GARCIA seront adressées par courrier/courriel à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur au plus tard le 14 juillet 2023.

Le Procès-Verbal de Synthèse ainsi que le Mémoire Réponse de Monsieur GARCIA seront annexés au rapport du Commissaire Enquêteur.

Je signale une absence de participation du public, qui a pourtant bénéficié d'une information importante par affichage, parutions dans la presse et voie numérique :

- site commune SORBIERS
- site préfectoral
- site prestataire Registre Numérique
- panneaux municipaux et numériques
- moteurs de recherche internet
- etc...

L'enquête s'est donc globalement déroulée dans le calme, sans contrainte sanitaire réelle avec une quasi-absence de participation en présentielle mais un intérêt significatif réel pour le dossier en version numérique.

Le dossier ainsi que le registre d'enquête (à feuillets non mobiles et côtés) l'accompagnant ont été paraphés par mes soins le 23/05/2023.

En respect de l'article 2 de l'arrêté d'ouverture, le dossier papier et le registre papier était mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- au siège de l'enquête en Mairie de SORBIERS aux jours/heures d'ouverture habituels
- les communes de La TALAUDIERE/Saint-Jean BONNEFONDS/Saint-Chamond/Saint-Christol en JAREZ/La TOUR en JAREZ/Saint ETIENNE, situées dans le périmètre défini par la nomenclature ICPE, disposaient d'un accès au dossier en version numérique

Le porteur de projet ayant opté pour l'emploi du Registre Numérique le public pouvait durant toute la durée de l'enquête 24/24H :

- consulter le dossier et les pièces administratives
- déposer ses contributions/observations

Conformément à l'article 3 j'ai assuré **5** permanences au siège de l'enquête dans une salle spacieuse et confortable, garantissant la confidentialité des échanges et la distanciation sanitaire.

DATES	HORAIRES	NBRE de VISITES
23-mai	9 à 12 H	1
01-juin	14 à 17 H	1
09-juin	9 à 12 H	0
14-juin	9 à 12 H	0
22-juin	14 à 17 H	0

<b>Total Visites</b>	<b>2</b>
----------------------	----------

La clôture de l'enquête s'est effectuée le jeudi 22 juin 2023 à 17 H et je me suis assuré de :

- la clôture du registre papier
- récupérer le dossier + le registre papier en prévision de les exploiter puis de les remettre à l'Autorité Organisatrice lors de la remise de mon rapport.
- ai constaté que le registre numérique n'était pas clos et demeurait opérationnel pour le public. Cela sans conséquence car aucune contribution n'a été déposée par le public excepté les tests du CE. Il a été fermé à 24 H ne respectant pas l'article 1 de l'arrêté d'ouverture.

---

### **1-OBSERVATIONS du PUBLIC**

L'expression du public pouvait s'effectuer :

- oralement
- par inscription sur le registre papier pendant et hors permanences du CE
- par courriers/notes manuscrites/documents graphiques annexés ensuite au registre
- par voie numérique ([registre et courriel](#))

### **Relation comptable**

La mairie de SORBIERS n'a reçu aucune visite pour consulter le dossier papier et le CE 2 visiteurs, Madame le Maire et son Adjoint Mr VALENTIN, mais le site numérique a très bien fonctionné et accueilli de nombreux visiteurs qui ont téléchargé des documents. Ceci prouve l'efficacité du système.

Visites Présentielles	2
Nombre de visiteurs Numériques	25
Nombre de visites Numériques	50
Nombre de Téléchargements	233
Nombre de visualisations	356

***Précision sur le RN : Un visiteur est un internaute et une visite est une page qu'il regarde. Un visiteur peut donc venir plusieurs fois sur le site du registre et regarder des pages différentes. Le nombre de visiteur n'augmentera pas mais le nombre de visite augmentera. Un visiteur génère donc plusieurs visites et non l'inverse.***

### **Contributions**

Origines	Nombre
Papier	1
Registre Numérique	0
Courriel	0
Courrier	0

L'enquête n'a suscité que 1 contributions malgré tout l'intérêt porté au dossier numérique. Cette faible participation fait néanmoins ressortir 2 observations.

## **2- CONTRIBUTIONS du PUBLIC/ANALYSE**

**Je les reprends ci-dessous intégralement vu le nombre restreint.** Une copie des contributions/observations est annexée au PV de Synthèse.

Mr Valentin note l'accroissement de production ce qui entraîne :

- une maintenance liée au fonctionnement en 3 équipes
- volume de stockage de matières à traiter ou traitées

Mr Valentin fait remarquer que le dossier manque d'informations sur les domaines ci-dessous :

**OBS N°1** : Protection des salariés aux solvants et matières volatiles

**Réponse du M.O.** : une étude VLE est en cours. Au-delà de cet aspect, le stock EPI est conséquent. L'atelier de peinture très récent est conforme en termes de législation concernant les vitesses et débits de ventilation.

**Avis du CE** : Pris note

**OBS N°2** : Respect des informations et affichages légaux

**Réponse du M.O.** :

**Avis du CE** : Sans commentaire !

### QUESTIONS du Commissaire Enquêteur

**CE N°1** : Remarque rédactionnelle concernant les volumes :

- p 32 Note de Présentation Non Technique on indique un volume de 92 290l
- le tableau des Garanties Financières évoque 78 750l

Quel est le bon chiffre ?

**Réponse du M.O.** : Effectivement, le delta de volume apparait et doit être porté à la connaissance de l'assurance qui porte cette garantie financière.

**Avis du CE** il importe que les données reportées dans les divers chapitres du dossier soient cohérentes.

**CE N°2** : Le dossier prévoit l'installation d'une « tour de lavage des gaz » en 2023. Cet investissement ayant potentiellement un impact très positif sur les rejets atmosphériques en les diminuant considérablement pouvez-vous me communiquer des informations sur le sujet :

- l'étude technique a déjà été réalisée au cours de l'année 2022. Le rendement de cette installation est de 98%. L'installation prévue sur 2023 sera décalée sur début 2024 car nous essayons d'obtenir des subventions sur cet investissement dans le cadre Du plan de relance France 2030.

**Réponse du M.O.** : - l'étude technique a déjà été réalisée au cours de l'année 2022. Le rendement de cette installation est de 98%. L'installation prévue sur 2023 sera décalée sur début 2024 car nous essayons d'obtenir des subventions sur cet investissement dans le cadre du plan de relance France 2030.

**Avis du CE** : Pris note des longues démarches administratives et de la prévision pour 2024.

**CE N°3** : Un local de stockage dédié pour la peinture est envisagé. Pouvez-vous me communiquer quand et l'emplacement.

**Réponse du M.O.** : *ce local sera probablement un box étanche, conforme à la réglementation. Le choix précis n'est pas encore finalisé.*

**Avis du CE** : *déjà merci !*

**CE N°4** : Pour diminuer l'impact négatif des rejets sur l'environnement il est évoqué la possibilité de suspendre l'emploi du Chrome VI au profit du Chrome III.

Dans ce cadre pourquoi est-il nécessaire d'avoir l'avis du client.

**Nota** : *d'après mes recherches il semble que l'usage du chrome hexavalent ne sera plus autorisé en Europe après septembre 2024.*

**Réponse du M.O.** : *Des essais sont en cours dans le secteur militaire pour basculer définitivement sur le Cr3. Dès cette décision prise, nous éliminerons cette gamme de l'atelier. Moultes systèmes d'armes sont qualifiés avec ce traitement et ne pourront surement pas être modifiés instantanément. Nous attendons la position de la cour européenne qui va statuer d'ici fin 2023. Je pense qu'il y aura des usages prolongés sur l'aéro et le militaire.*

**Avis du CE** : *Noté que la démarche est en cours mais sera très longue !*

**CE N°5** : Le bassin de rétention « enterré » de 157 m3 est prévu en 2023. Merci de me communiquer une date prévisionnelle réaliste de mise en œuvre.

**Réponse du M.O.** : *le chantier est prévu 1<sup>er</sup> semestre 2024*

**Avis du CE** : *Bien noté.*

**CE N°6** : Les rejets aqueux industriels présentent ponctuellement des dépassements des seuils autorisés. Pour y pallier le dossier cite diverses actions à mener comme :

- Modernisation de la STEP
- Vidanges plus fréquentes en limitant les besoins en eau potable
- 

Pouvez-vous compléter mon information sur le sujet

**Réponse du M.O.** : *nous avons missionné le cabinet GAIA pour une analyse de nos consommations et de leurs réductions depuis les chaînes jusqu'à l'outil d'épuration. Résultats de l'étude, sur oct/nov 2024*

**Avis du CE** : *Bien noté.*

**CE N°7** : Dans son avis favorable le SDIS préconisait 4 prescriptions :

- maintenance et contrôle des vannes de coupure

- rappelait que l'inondation des voiries est interdite
- que la surface de rétention doit rester visible
- présence d'un point bas pour faciliter le pompage

Qu'en est-il à ce jour ?

**Réponse du M.O.** : ces éléments sont conformes

**Avis du CE** : OK

**CE N°8** : Existe-t-il des mesures particulières en termes de sécurité pour accéder au site.

**Réponse du M.O.** : le site est clos durant les périodes de fermeture. Pendant la journée, le flux marchandise est filtré via un interphone et les portes par des digicodes. Tout le site est sous surveillance anti-intrusion relié à une télésurveillance.

**Avis du CE** : le site étant « sensible » est-ce suffisant ? Je m'interroge !

**CE N°9** : Le risque incendie subsiste :

- le personnel suit-il des formations régulières avec des exercices pratiques ?
- le SDIS 42 effectue-t-il des exercices ?

**Réponse du M.O.** : les équipements sont suivis annuellement. La formation des personnels est prévue début 2024, notre effectif ayant augmenté, une mise à jour s'impose. Concernant les exercices du SDIS, ce serait intéressant, à programmer avec les interlocuteurs concernés ;

**Avis du CE** : Je pense qu'un exercice avec les différents acteurs permettrait de mesurer la capacité de tous face à un événement potentiellement dangereux.

### 3- AVIS des SERVICES et COLLECTIVITES/ANALYSE

SERVICES	DATE AVIS	AVIS/COMMENTAIRES
MRAE	17-févr-23	Souligne certains manquements, émet des recommandations pris en compte par le M.O. et joints au dossier
DREAL	26-janv-22	Formule des demandes d'informations complémentaires jointes au dossier par le MO
ARS	27-déc-21	idem ci-dessus
DDT	13-janv-22	rappel des prescriptions réglementaires
SDIS	07-déc-21	Favorable avec préconisations

**Pour les collectivités je n'ai reçu à ce jour que les avis de :**

**-La TALAUDIÈRE Favorable**

**-La TOUR en JAREZ Favorable**

Pièce jointe : Copie de la contribution de Mr VALENTIN

**Nota : Depuis le 29 juin je précise que les communes de :**

**-Saint ETIENNE**

**-Saint JEAN BONNEFONDS**

**-SORBIERS**

**-Saint CHRISTO en Jarez**

**Ont émis un avis favorable au projet.**



## OBSERVATIONS DU PUBLIC

23/05/2023 1<sup>ere</sup> Permanence / ouverture Enquête

8<sup>h</sup> 40 - Arrivée CE / préparation des documents  
contrôle → OK

9<sup>h</sup> - Contrôle fonctionnement Registre Numérique  
OK

24/05/2023 J Valentin - accroissement de production : contenu :

- maintenance liée au fonctionnement en 3 équipes

- volume de stocks de matière à traiter -

- de matière traitées -

⊗ - protection des salariés aux solvants et matières volatiles -

⊗ - gestion de l'environnement : - atmosphère contrôlée dans l'établissement  
- contrôle strictement des émissions

- respect des informations et affiches légales -

- Le dossier ne semble à renseigner sur les points énumérés

ci-dessus ⊗ ⊗

12<sup>h</sup> - Fin de la 1<sup>ere</sup> permanence (à visiter)



Enquête publique société TEC'CHIM

Réf : 23 000045/69

**PROCES VERBAL de SYNTHESE remis en « mains propres » le 29 juin 2023 à Mr GARCIA PDG de la société TEC'CHIM.**

Il est informé disposer de 15 jours pour y répondre

Le CE adresse ce jour une copie numérique du PV pour en faciliter l'exploitation.

Le pétitionnaire peut répondre par voie numérique ou courrier postal avant le 14 juillet 2023.

Fait à SORBIERS le 29 juin 2023 :

Le Commissaire Enquêteur

Mr Gérald MARINOT



Mr GARCIA PDG TEC'CHIM



**TEC' CHIM**  
Rue Jean Berthon  
Z.I. de la Vaure  
42290 SORBIERS  
Tél. 04 77 01 03 16 - Fax 04 77 01 03 87  
Siret 443 582 906 00016 APE 2561Z



